

N° 2024-066

**SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CIAS DES VERSANTS D'AIME POUR LA
PRÉPARATION ET L'ACHEMINEMENT DES REPAS DU MULTI-ACCUEIL
AMSTRAMGRAM**

L'an deux mil vingt-quatre le trois juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), PAVIET Rose.

Absents :

Mmes FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie
MM. DUCOGNON Guy, TRAISSARD Robert.

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

Pouvoir : 2

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le marché de fourniture et de livraison des repas au multi-accueil Amstramgram avec le prestataire API est arrivé à échéance au 1^{er} septembre 2023 et que la convention établie le 31 août 2023 avec le CIAS du Canton de Moûtiers a été résiliée au 31 janvier 2024.

La Communauté de communes des Versants d'Aime a sollicité de multiples prestataires afin d'assurer la continuité du service proposé aux familles du multi-accueil Amstramgram. La Communauté de Communes des Versants d'Aime et le CIAS de la Communauté de Communes des Versants d'Aime ont convenu de collaborer sur le service de fourniture de repas au multi-accueil Amstramgram.

Le CIAS de la Communauté de Communes des Versants d'Aime étant pourvu d'une cuisine centrale sur l'établissement de l'EHPAD La Maison du Soleil, il est acté qu'elle produise des repas en liaison froide pour le multi-accueil Amstramgram.

Afin de formaliser les termes de ce partenariat et de définir les conditions de cette prestation, la convention annexée est établie.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la convention ci-annexée ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ladite convention.

FAIT ET DELIBERE LE 03 JUILLET 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

